

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020 À 18H00,**

**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Arrivée à la délibération n°5
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

ONTEX	Jacques CURTILLET
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe LUPO	Responsable du service Patrimoine et Travaux
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 15      Année : 2020  
Exécutoire le : 13 OCT. 2020  
Affichée le : 13 OCT. 2020  
Visée le : 12 OCT. 2020

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°20/07- Etude d'impact liée à l'instauration potentielle d'une tarification incitative, en groupement de commande (Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy, Rumilly terre de Savoie) - Attribution**

L'article 70 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte entend faire progresser les collectivités territoriales vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 millions d'habitants en 2025. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne Rhône Alpes prévoit d'atteindre un taux de couverture équivalent au niveau national en 2020 et 2025 (soit 1,8 million d'habitants en 2020 et 3 millions d'habitants en 2025).

Les principaux bénéfices de la tarification incitative portent sur l'aspect environnemental (réduction de la quantité de déchets), sur l'optimisation des collectes et la maîtrise des coûts, ainsi que sur une meilleure responsabilisation de l'utilisateur. A contrario, sa mise en place génère des coûts relativement élevés, une gestion quotidienne, et peut engendrer des gênes pour l'utilisateur.

Dans ce contexte, Grand Chambéry, Grand Lac, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie, souhaitent mettre en œuvre une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative pour en analyser les impacts (techniques, financiers, humains) et permettre de décider objectivement de son instauration - ou non - sur leurs territoires respectifs. Les quatre collectivités ont décidé de mener cette étude conjointement et de former un groupement de commande, pour être sur une même dynamique de réflexion quant à la tarification incitative, sur une zone géographique cohérente allant au-delà d'une seule agglomération, sur des territoires adjacents.

Conformément à la convention de groupement de commande en date du 19 février 2020, le coordonnateur du groupement de commande est Grand Lac. Il a été mandaté par les membres du groupement pour signer et notifier le marché au candidat retenu au nom de l'ensemble des membres du groupement. La présente délibération vaut ainsi pour les 4 collectivités. Pour effectuer l'étude, un appel d'offre ouvert a été lancé : 5 bureaux d'étude ont candidaté. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 22 septembre 2020. Le bureau d'étude CITEXIA a présenté la meilleure offre technique, au meilleur prix et il ressort donc 1er au titre de l'analyse.

Le montant global de l'étude pour les 4 collectivités est de 143 040€ TTC, décomposé de la façon suivante :

- Grand Lac : 37 117,5 € TTC ;
- Grand Chambéry : 33 247,5 € TTC (ce coût est plus faible que celui affecté à Grand Lac, CITEXIA ayant déjà été rémunéré par Grand Chambéry pour la phase 1 de l'étude) ;
- Grand Annecy : 39 817,5 € TTC ;
- Rumilly Terre de Savoie : 32 857,5 € TTC.

Chaque collectivité obtiendra une subvention de l'ADEME correspondant à 50% du montant total de l'étude.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les actes nécessaires à son exécution ;
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2020-07- Etude d'impact liée à l'instauration potentielle d'une tarification incitative, en groupement de commande (Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy, Rumilly terre de Savoie) - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/10/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/10/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3424 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20201006-d3424-DE

---

**Date de décision :** 06/10/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)